



Imprimerie Beeger SA  
13, rue de l'Industrie  
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

**COMMUNE DE SAVIESE**  
*mise à l'enquête publique*

L'administration communale de Savièse met à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- Artsolimmo SA, St-Germain/Savièse, pour l'agrandissement du bâtiment existant sur la parcelle no 3647, plan no 27, au lieu-dit « St-Germain » - *coordonnées 593'025/122'044*,
- Mme Myriam Bianco, Roumaz/Savièse, pour l'assainissement du balcon sis sur la parcelle no 4307, plan no 30, au lieu-dit « Roumaz » - *coordonnées 592'997/121'734*,
- M. et Mme Frédéric et Mireille Lager, St-Germain/Savièse, par le bureau d'architecture Rudaz & Rudaz, Sion, pour le changement d'affectation d'un dépôt en studio, sur la parcelle no 1596, plan no 25 au lieu-dit « Les Grands Pras » - *coordonnées 592'700/122'267*,
- Mme Nadine Mariani et M. Jean-Noël Moulin, Bini/Savièse, pour l'agrandissement du bâtiment existant sur la parcelle no 2152, plan no 13, au lieu-dit « Les Biniis » - *coordonnées 592'989/122'931*,
- M. Jacques Mounir, St-Germain/Savièse, pour la construction d'une annexe au chalet sis sur la parcelle no 120, plan no 139, au lieu-dit « Sur-le-Scex » - *coordonnées 591'173/128'099*, ce projet nécessite l'octroi d'une dérogation au sens de l'art. 24 LAT,
- M. Pierre-Alain Rey, Ormône/Savièse, pour la construction d'un escalier sur la parcelle no 161, plan no 31, au lieu-dit « Redin » - *coordonnées 592'545/121'130*,
- Savalogis SA, Sion, pour la construction d'un immeuble d'habitation sur la parcelle no 5526, plan no 34, au lieu-dit « Les Cohantses » - *coordonnées 592'845/121'543*,
- M. Francesco Zaza, Drône/Savièse, par l'atelier d'architecture Augustin Michaud, Sion, pour la construction d'un couvert à voiture sur la parcelle no 11187, plan no 56, au lieu-dit « Mourlandan » - *coordonnées 594'134/123'017*.

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

**COMMUNE DE SAVIESE**  
La Secrétaire  
*M. -Noëlle Reynard*